

Mesdames et messieurs les maires,

En raison du passage du département en crise sécheresse le 2 août dernier, et d'un nouvel épisode caniculaire cette semaine, Madame Virginie Darpheuille, Préfète de la Creuse, tient à rappeler les éléments suivants alors que les risques d'incendie sont particulièrement forts sur notre territoire :

- L'usage et le tir de tous feux d'artifices sont interdits dans le département de la creuse à compter du 8 août au 16 août 2022 inclus.

- Il est strictement interdit de faire usage du feu (barbecue, feu de camp, etc.) dans les espaces naturels combustibles (forêts, bois, landes, friches...) ou à moins de 200 mètres de ces derniers. Pour rappel, il est strictement interdit de jeter ses mégots de cigarette dans les espaces susmentionnés.

- Il est recommandé aux agriculteurs ou personnes effectuant des travaux agricoles de les réaliser en dehors des pics de chaleur et de vents forts, de faire preuve de vigilance (surchauffe moteur), de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les risques de départ d'incendie et de prévoir des moyens d'extinction de premier niveau (1 extincteur eau pulvérisée par engin agricole ; tonne à eau...).

- Dans le cadre de l'état de crise sécheresse dans le département, les mesures de restrictions sont renforcées, et incluent désormais :

- Interdiction de lavage des véhicules sauf pour impératif sanitaire ou de sécurité (risque de départ de feu),

- Interdiction d'arrosage des terrains de sport, y compris la nuit, sauf pour les golfs dont les greens peuvent être arrosés de nuit et sous conditions strictes d'économie d'eau et de suivi des consommations

- Interdiction d'irrigation des cultures, toutefois, les pépinières et vergers peuvent encore être irriguées de 20 h à 8 h avec un dispositif économe en eau (type goutte à goutte) et limité à 5m³ par jour.

Des contrôles sont régulièrement réalisés pour veiller à la bonne application de l'ensemble des mesures de restriction. Madame la Préfète en appelle à la responsabilité citoyenne de l'ensemble des Creusoises et Creusois, et compte sur vous, mairesses locaux, maillons essentiels du territoire, pour relayer ces informations à vos administrés.

Albert HOLL

Dircab préfète 23